

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 327-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 327-01 modifiant le Règlement 327 décrétant des travaux de construction d'un entrepôt et d'une aire d'entreposage au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 7 251 780 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

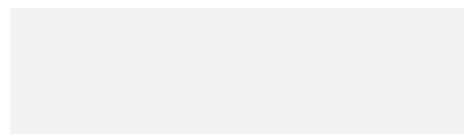
Adoption par le conseil : 3 octobre 2017

Approbation par les personnes habiles à voter : 6, 7, 8 et 9 novembre 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que modifié par la résolution 2017-12-545 : 8 janvier 2018

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 janvier 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier